



République française
Département de la Lozère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du lundi 04 avril 2022

Date de la convocation: 30/03/2022

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,*

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Daniel ROUSSET

Délibération 2022_018 - Objet : Vote du budget Eau-Assainissement 2022

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget annexe Eau-Assainissement de l'exercice 2022 de la Commune de Chaulhac,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, délibère et décide, à l'unanimité

Article 1 :

L'adoption du budget Eau-Assainissement de la Commune de Chaulhac pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 57 865.74 Euros

En dépenses à la somme de : 57 865.74 Euros

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	15 322.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	200.00
014	Atténuations de produits	1 760.00
65	Autres charges de gestion courante	50.00
66	Charges financières	1 500.00

RF Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2022 048-214800468-20220404-2022_018-DE

023	Virement à la section d'investissement	1 525.01
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 693.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		38 050.01

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	20 600.94
74	Subventions d'exploitation	1 500.00
75	Autres produits de gestion courante	100.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 128.73
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 720.34
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		38 050.01

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	9 687.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 128.73
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		19 815.73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	1 525.01
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 693.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	597.72
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		19 815.73

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/04/2022
et publié ou notifié
le 06/04/2022



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire, Gérard ROUSSET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative.